



## Faire modifier la domiciliation de prélèvements et de virements

Vous avez changé de banque ou d'agence et votre numéro de compte a été modifié. Vous devez informer les organismes ou sociétés qui prélèvent périodiquement des sommes sur votre compte (électricité, téléphone, impôts, assurances, opérateur télévision ou Internet, etc.) de la modification de vos coordonnées bancaires.

*Jacques Bougeotte  
42 rue de Villiers  
92300 Levallois-Perret*

*Electricité Douce France  
12 rue des Lumières  
92300 Levallois-Perret*

*A Levallois-Perret, le 12 février 2012*

### **Objet : changement de domiciliation bancaire**

*Madame, Monsieur,*

*Je vous prie de bien vouloir noter le changement de ma domiciliation bancaire.  
Vous trouverez ci-joint un relevé d'identité bancaire avec les coordonnées de mon nouveau compte.*

*Je vous demande d'effectuer désormais les prélèvements automatiques, conformément à l'autorisation que je vous ai donnée précédemment, sur ce compte.*

*Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Jacques Bougeotte*





## >> Faire modifier la domiciliation de prélèvements et de virements

Vous avez changé de banque ou d'agence et votre numéro de compte a été modifié. Vous devez informer les organismes qui procèdent à des virements périodiques sur votre compte (employeur, sécurité sociale, mutuelle, CAF, caisses de retraite, etc.) de la modification de vos coordonnées bancaires.

Jacques Bougeotte  
42 rue de Villiers  
92300 Levallois-Perret

Sécurité Plus  
Centre 418  
34 rue des Sardines  
92300 Levallois-Perret

A Levallois-Perret, le 12 février 2012

### **Objet : changement de domiciliation bancaire**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter le changement de ma domiciliation bancaire. Vous trouverez ci-joint un relevé d'identité bancaire avec les coordonnées de mon nouveau compte.

Je vous demande d'effectuer désormais les virements sur ce compte pour toutes les sommes que vous pourriez me devoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Bougeotte

**savoir** → Dans le cadre du service d'aide à la mobilité bancaire, vous pouvez confier à votre nouvelle banque le soin de communiquer aux organismes, que vous payez ou qui vous paient de façon automatique, les demandes de changement de domiciliation bancaire. Votre banque leur adressera ces demandes dans un délai de cinq jours ouvrés après que vous lui aurez remis l'ensemble des informations nécessaires.

Si un incident de fonctionnement était enregistré sur votre compte suite à une erreur de la banque durant la mise en place de ce service, elle ne pourrait prélever aucuns frais d'incidents.